

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD153

présenté par
Mme Pompili, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« l'AFB-ONCFS, qui interviennent dans les conditions définies aux articles L. 172-4 à L. 172-16-1 du code de l'environnement »

les mots :

« l'établissement mentionné à l'article L. 131-8 du code de l'environnement, dans les conditions définies à la section 2 du chapitre II du titre VII du livre I^{er} du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.